



GROUPE	33	FONGICIDE
--------	-----------	-----------

FONGICIDE SYSTÉMIQUE
ALIETTE® WDG

GRANULÉS MOUILLABLES

FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR UTILISATION SUR

POMMES, GINSENG, FRAMBOISES ROUGES/NOIRES, MÛRES, CANNEBERGES, RAISINS, FRAISES, LAITUE, LAITUE DE SERRE EN C.-B., ÉPINARD, OIGNONS LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA (GROUPE DE CULTURES 5-13) ET LÉGUMES-FEUILLES ET LÉGUMES-FLEURS (GROUPE DE CULTURES 4-13B), LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA DE SERRE À REPIQUER (GROUPE DE CULTURES 5-13), LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE BRASSICA DE SERRE À REPIQUER (SOUS-GROUPE DE CULTURES 4-13B), CHOU-RAVE, RUTABAGA, CHICORÉE DE BRUXELLES, BLEUETS EN CORYMBE, TABAC, LES PLANTES ORNEMENTALES ET LES PLANTES À MASSIF CULTIVÉES EN SERRE, EN CONTENANTS ET EN PLEIN CHAMP (INCLUANT LES CONFÈRES).

USAGE AGRICOLE

GARANTIE : Fosétyl-AL.... 80 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 24458
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET :
2,26 KG

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, AB T2C 3G3
Téléphone : 1-888-283- 6847

LIRE L'ÉTIQUETTE
ET LA BROCHURE
CI-JOINTE
AVANT L'EMPLOI

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro de secours suivant : 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Bayer  et ALIETTE® sont des marques déposées de Bayer.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG peut être utilisé pour supprimer l'antracnose, la pourriture phytophthoréenne, le mildiou, la moisissure bleue, la tache pourpre, la stèle rouge, la tache vésiculeuse et le pythium et réprimer le chancre phomopsien. Le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG est complètement systémique. Le produit, une fois appliqué sur les feuilles se déplacera jusqu'aux racines. Le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG est plus efficace lorsqu'il est utilisé en prévention. On obtient de meilleurs résultats lorsque les plantes sont traitées dès l'apparition des premiers symptômes ou que les conditions sont favorables aux maladies.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison longue (avec capuchon) par-dessus les vêtements de travail habituels et un chapeau lors du mélange, du chargement, de la pulvérisation, du nettoyage et des réparations. Ne pas retourner dans les endroits traités avant que le produit pulvérisé n'ait entièrement séché. Les ouvriers qui récoltent le tabac doivent porter une combinaison longue et des gants. Éviter de respirer la poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement tout concentré qui entre en contact avec la peau et les yeux. Après le traitement, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'activité humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, engrais, plantes et denrées alimentaires. Tenir à l'écart des étangs, cours d'eau et autres plans d'eau.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Pas d'antidote particulier. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG dans un endroit sec et ventilé, à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences ou des denrées alimentaires. Le produit inutilisé doit être entreposé dans le sac d'origine. Plier le haut du sac et l'agrafer pour le garder fermé. Si on laisse le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG exposé à l'air, le produit absorbera l'humidité avec le temps et deviendra inutilisable. Ne pas utiliser le produit s'il s'agglutine ou forme des grumeaux.

ÉLIMINATION :

1. Bien vider le sac.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du sac avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le sac vide inutilisable.
4. Éliminer le sac de plastique conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG est un fongicide du groupe 33. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG et à d'autres fongicides du groupe 33. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :


- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG ou les fongicides du même groupe 33 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant un fongicide d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.

PMRA Approved label – rml

Sub No 2017-3579 2017-08-31

Updated from last approved label sub no. 20176-1809 2016-09-29

- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des agents pathogènes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou à la lutte intégrée.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec un représentant de Bayer CropScience Canada au 1-800-334-7577 ou à www.cropscience.bayer.ca.

Bayer  et ALIETTE[®] sont des marques déposées de Bayer.

170720



GROUPE	33	FONGICIDE
--------	-----------	-----------

FONGICIDE SYSTÉMIQUE
ALIETTE® WDG

GRANULÉS MOUILLABLES

FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR UTILISATION SUR

POMMES, GINSENG, FRAMBOISES ROUGES/NOIRES, MÛRES, CANNEBERGES, RAISINS, FRAISES, LAITUE, LAITUE DE SERRE EN C.-B., ÉPINARD, OIGNONS LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA (GROUPE DE CULTURES 5-13) ET LÉGUMES-FEUILLES ET LÉGUMES-FLEURS (GROUPE DE CULTURES 4-13B), LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA DE SERRE À REPIQUER (GROUPE DE CULTURES 5-13), LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE BRASSICA DE SERRE À REPIQUER (SOUS-GROUPE DE CULTURES 4-13B), CHOU-RAVE, RUTABAGA, CHICORÉE DE BRUXELLES, BLEUETS EN CORYMBE, TABAC, LES PLANTES ORNEMENTALES ET LES PLANTES À MASSIF CULTIVÉES EN SERRE, EN CONTENANTS ET EN PLEIN CHAMP (INCLUANT LES CONFÈRES).

USAGE AGRICOLE

GARANTIE : Fosétyl-AL.... 80 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 24458
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET :
2,26 KG

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, AB T2C 3G3
Téléphone : 1-888-283- 6847

LIRE L'ÉTIQUETTE
ET LA BROCHURE
CI-JOINTE
AVANT L'EMPLOI

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro de secours suivant : 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Bayer  et ALIETTE® sont des marques déposées de Bayer.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG peut être utilisé pour supprimer l'antracnose, la pourriture phytophthoréenne, le mildiou, la moisissure bleue, la tache pourpre, la stèle rouge, la tache vésiculeuse et le pythium et réprimer le chancre phomopsien. Le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG est complètement systémique. Le produit, une fois appliqué sur les feuilles se déplacera jusqu'aux racines. Le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG est plus efficace lorsqu'il est utilisé en prévention. On obtient de meilleurs résultats lorsque les plantes sont traitées dès l'apparition des premiers symptômes ou que les conditions sont favorables aux maladies.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison longue (avec capuchon) par-dessus les vêtements de travail habituels et un chapeau lors du mélange, du chargement, de la pulvérisation, du nettoyage et des réparations. Ne pas retourner dans les endroits traités avant que le produit pulvérisé n'ait entièrement séché. Les ouvriers qui récoltent le tabac doivent porter une combinaison longue et des gants. Éviter de respirer la poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement tout concentré qui entre en contact avec la peau et les yeux. Après le traitement, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'activité humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, engrais, plantes et denrées alimentaires. Tenir à l'écart des étangs, cours d'eau et autres plans d'eau.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.bayercropscience.ca.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Pas d'antidote particulier. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG dans un endroit sec et ventilé, à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences ou des denrées alimentaires. Le produit inutilisé doit être entreposé dans le sac d'origine. Plier le haut du sac et l'agrafer pour le garder fermé. Si on laisse le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG exposé à l'air, le produit absorbera l'humidité avec le temps et deviendra inutilisable. Ne pas utiliser le produit s'il s'agglutine ou forme des grumeaux.

ÉLIMINATION :

6. Bien vider le sac.
7. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du sac avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
8. Rendre le sac vide inutilisable.
9. Éliminer le sac de plastique conformément à la réglementation provinciale.
10. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG est un fongicide du groupe 33. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG et à d'autres fongicides du groupe 33. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG ou les fongicides du même groupe 33 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant un fongicide d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

PMRA Approved label – rml

Sub No 2017-3579 2017-08-31

Updated from last approved label sub no. 20176-1809 2016-09-29

- Pour des cultures précises ou des agents pathogènes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou à la lutte intégrée.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec un représentant de Bayer CropScience Canada au 1-800-334-7577 ou à www.bayercropscience.com.

MODE D'EMPLOI

Bayer CropScience a établi qu'une phytotoxicité causée par le cuivre solubilisé est possible si des produits contenant du cuivre sont mélangés en cuve avec le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG ou si le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG non tamponné est appliqué sur le feuillage avec des résidus de cuivre.

Ne pas mélanger en cuve avec des composés du cuivre. Lorsque l'application se fait avant ou après des composés du cuivre, le pH du Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG doit être augmenté à au moins 6,0 avec l'ajout d'un tampon alcalin comme le carbonate de potassium (1,4 kg de carbonate de potassium pour 2,3 kg de Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG) ou le phosphate diammonique (2,3 kg de phosphate diammonique pour 2.3 kg de Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG).

Les adjuvants qui améliorent la pénétration des pesticides peuvent causer de la phytotoxicité lorsqu'ils sont mélangés au Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG.

Il n'est pas recommandé de mélanger le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG avec des surfactants ou des engrais foliaires. La sensibilité de la culture à une combinaison particulière de produits doit être établie en faisant une pulvérisation à petite échelle sur le feuillage et les fruits. Évaluer les effets nocifs 3 à 7 jours plus tard.

POMMES – SUPPRESSION DE LA POURRITURE DU COLLET ET DES RACINES

Le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG est homologué pour l'application au sol seulement et sert au traitement foliaire ou à l'arrosage au sol pour l'éradication de la pourriture du collet et des racines. Bien que les deux méthodes soient aussi efficaces l'une que l'autre, l'arrosage au sol peut s'avérer plus efficace avec les jeunes arbres dont le feuillage est insuffisant, tandis que le traitement foliaire conviendra davantage aux arbres de plus grande taille.

Le traitement foliaire est la seule méthode d'application recommandée pour les pommiers porteurs. **NE PAS** utiliser l'arrosage au sol pour traiter les pommiers porteurs avec le Fongicide systémique **ALIETTE**[®] WDG. Maintenir une zone tampon de 8 mètres entre les surfaces traitées et les milieux aquatiques.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

TRAITEMENT FOLIAIRE :

Appliquer à raison de 3 à 5 kg par hectare. Appliquer dans un volume d'eau maximal de 1 000 L/ha. Pulvériser pour bien mouiller les feuilles sans toutefois provoquer de ruissellement. Faire un maximum de trois applications par année.

PÉRIODE D'APPLICATION : Traiter entre le stade du bouton vert et celui du bouton rose lorsque les feuilles sont suffisamment développées pour recevoir la pulvérisation. Faire un nouveau traitement au bout d'environ 6 semaines. Ne pas traiter dans les 30 jours précédant la récolte. Traiter de nouveau à l'automne peu après la récolte.

DÉLAI D'ATTENTE : Les travailleurs ne doivent pas réintégrer la zone traitée avant que les résidus ne soient secs.

TRAITEMENT PAR BASSINAGE :

Utiliser la dose appropriée indiquée dans le tableau ci-après. Faire une pulvérisation à grosses gouttelettes à volume élevé (5 L d'eau par arbre), en utilisant une lance pour arroser le tronc et le sol autour de l'arbre. Faire un maximum de deux applications par année.

DENSITÉ DES ARBRES	DOSE
Plantation standard (jusqu'à 500 arbres/ha)	10 grammes/arbre
Plantation à haute densité (> 500 arbres/ha)	5-10 grammes/arbre (dose maximale de 5 kg/ha)

PÉRIODE D'APPLICATION : Faire la première application au printemps n'importe quand après le stade de l'éclatement des bourgeons et de nouveau au début de l'automne.

POMMES (MUTSU, JONAGOLD, GOLDEN DELICIOUS) – SUPPRESSION DE LA TACHE VÉSICULEUSE DE LA POMME

Faire un maximum de trois applications.

Faire la première application au stade du calice, puis les autres applications à intervalles de 7 jours. Application au sol seulement. Observer un délai d'attente avant la récolte de 30 jours.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 2 kg de produit/ha.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Note : L'application du Fongicide systémique **ALIETTE® WDG** sur les pommiers, pour tous les usages (tache vésiculeuse de la pomme, pourriture du collet/des racines) ne doit pas dépasser 10 kg de produit/ha AVANT LA RÉCOLTE.

LAITUE DE SERRE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE – SUPPRESSION DU MILDIOU

Appliquer 30 g de produit/100 m² dans 20 L d'eau/100 m² dans la semaine suivant le repiquage et répéter le traitement deux semaines plus tard.

Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.

LAITUE – SUPPRESSION DU MILDIOU

Faire un maximum de cinq applications par année.

Appliquer lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie. Faire un traitement foliaire avec de l'équipement terrestre seulement.

DOSE D'APPLICATION : 2,8 kg de produit/ha

Appliquer dans au moins 150 L d'eau/hectare. Observer un délai d'attente avant la récolte de 7 jours. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 12 heures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

ÉPINARD - RÉPRESSION DU MILDIOU (*Peronospora farinosa* f. sp. *spinaciae*) ET DE LA ROUILLE BLANCHE (*Albugo occidentalis*)

Appliquer le Fongicide systémique **ALIETTE® WDG** comme traitement foliaire lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie (p. ex., humidité élevée et températures modérées) et poursuivre à intervalles de 7 jours. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Lorsque le degré d'infestation est modéré à élevé, utiliser les doses plus élevées de Fongicide systémique **ALIETTE® WDG** et un intervalle de pulvérisation plus court. (Vérifiez auprès de votre spécialiste agricole si vous n'êtes pas certain des conditions qui prévalent).

DOSE D'APPLICATION : 3,38 à 4,5 kg de produit/ha (2,7 – 3,6 kg a.i.)

Appliquer dans au moins 150 L d'eau/hectare. Observer un délai d'attente avant la récolte de 3 jours. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 12 heures. Faire un maximum de sept applications par année.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

OIGNONS - SUPPRESSION DU MILDIOU ET DE LA TACHE POURPRE

Faire un maximum de cinq applications par année.

Appliquer lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie. Faire un traitement foliaire avec de l'équipement terrestre seulement.

DOSE D'APPLICATION : 2,8 kg de produit/ha

Appliquer dans au moins 150 L d'eau/hectare. Observer un délai d'attente avant la récolte de 7 jours. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 12 heures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

FRAMBOISES ROUGES/NOIRES, MÛRES – SUPPRESSION DE LA POURRITURE DES RACINES (POURRITURE PHYTOPHTHORÉENNE)

Faire un maximum de quatre applications par année (deux au printemps et deux à l'automne).

Printemps : Faire la première application après le débourrement lorsque les nouvelles pousses mesurent 7 cm, puis de nouveau 3 à 4 semaines plus tard.

Automne : Appliquer lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie (sol très humide et temps frais) puis de nouveau 3 à 4 semaines plus tard. La dernière application d'automne doit se faire au moins 30 jours avant la chute des feuilles.

NE PAS APPLIQUER dans les 60 jours précédant la récolte.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 5,5 kg produit/ha dans au moins 200 à 1 000 L d'eau par hectare.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

CANNEBERGES - SUPPRESSION DE LA POURRITURE DES RACINES (*Phytophthora* spp.)

Faire un maximum de quatre (4) applications par année. Faire un traitement foliaire lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie. Poursuivre les applications à intervalles de 30 jours, en mélangeant le produit avec de l'eau dans des volumes de pulvérisation supérieurs à 150 L/ha.

NE PAS APPLIQUER dans les 3 jours précédant la récolte (DAAR = 3 jours) ou ne pas excéder 22 kg de produit par hectare par année.

Ne pas réintégrer les zones traitées avant 12 heures.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer 5,5 kg de produit (4,4 kg a.i.) par hectare.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RAISINS (à l'exception du raisin de table) – SUPPRESSION DU MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

Faire un maximum de sept (7) applications par saison. Faire un traitement foliaire lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie (p. ex., humidité élevée et températures modérées) et poursuivre à intervalles de 7 à 14 jours, en mélangeant le produit avec de l'eau dans des volumes de pulvérisation supérieurs à 150 L/ha.

NE PAS APPLIQUER dans les 15 jours précédant la récolte (DAAR = 15 jours) ou ne pas excéder 26,25 kg de produit par hectare par année. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 6 jours. Maintenir une zone tampon de 8 mètres entre les surfaces traitées et les milieux aquatiques.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer 3,75 kg (3 kg a.i.) de produit par hectare.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RAISIN DE TABLE – SUPPRESSION DU MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

Faire un maximum de sept applications par saison. Faire un traitement foliaire lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie (p. ex., humidité élevée et températures modérées) et poursuivre à intervalles de 12 à 14 jours, en mélangeant le produit avec de l'eau dans des volumes de pulvérisation supérieurs à 150 L/ha.

NE PAS APPLIQUER dans les 15 jours précédant la récolte (DAAR = 15 jours) ou ne pas excéder 26,25 kg de produit par hectare par année. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 11 jours suivant l'application du produit pour effectuer les incisions annulaires ou d'écimage-rognage, ou dans les 6 jours suivant l'application pour toutes les autres activités. Maintenir une zone tampon de 8 mètres entre les surfaces traitées et les milieux aquatiques.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer 3,75 kg (3 kg a.i.) de produit par hectare.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

FRAISIERS – SUPPRESSION DE LA STÈLE ROUGE

Faire un maximum de quatre applications par saison de culture. Faire un traitement foliaire avec de l'équipement terrestre seulement. Faire la première application lorsque débute la pleine croissance des plantes. Répéter à intervalles de 30 à 60 jours. Observer un délai d'attente avant la récolte de 30 jours.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 5,6 kg de produit/ha.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE - SUPPRESSION DU PYTHIUM ET DE LA POURRITURE PHYTOPHTURÉENNE (Aglaonema modestum, pothos, schefflera, spathiphyllum, azalée)

Traitements foliaires :

Faire un maximum de 3 applications. Appliquer à intervalles de 14 à 30 jours.

Dose d'application : Appliquer à raison de 2,8 kg de produit/ha.

NE PAS APPLIQUER PAR DU HAUT DES AIRS.

PLANTES À MASSIF - SUPPRESSION DU PYTHIUM ET DE LA POURRITURE PHYTOPHTURÉENNE (bégonia, géranium, pervenche, célosie, pétunia, sauge et impatiens)

Traitements foliaires:

Faire un maximum de 3 applications à intervalles de 14 jours.

Dose d'application : Appliquer à raison de 2,8 kg de produit/ha.

NE PAS APPLIQUER PAR DU HAUT DES AIRS.

Application par trempage:

Faire un maximum de 3 applications à intervalles de 30 jours. Appliquer avant que la maladie ne se manifeste.

Dose d'application : Utiliser 360 g de produit/380 L d'eau pour traiter 36 m².

**NE PAS APPLIQUER PAR DU HAUT DES AIRSAVIS À L'ACHETEUR / L'UTILISATEUR –
LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

GINSENG – SUPPRESSION DE LA POURRITURE PHYTOPHTHORÉENNE

Faire un maximum de cinq applications par année.

Faire la première application à la levée complète. Répéter le traitement entre la levée complète et la formation des graines, si les conditions météorologiques le permettent. Appliquer de nouveau à la formation des graines, une fois entre la formation des graines et la présénescence (au besoin), et une dernière fois à la présénescence.

Observer un délai d'attente avant la récolte de 31 jours.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 5,5 kg de produit/ha dans au moins 200 L d'eau par hectare. Ne pas utiliser avec un mouillant adhésif.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RUTABAGA – SUPPRESSION DU MILDIOU (*Hyaloperonospora parasitica*)

Appliquer aux 7 jours, au besoin, à raison d'un maximum de 5 applications par année. Appliquer lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie. Faire un traitement foliaire avec de l'équipement terrestre seulement. Observer un délai d'attente avant la récolte de 7 jours. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 12 heures.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 2,25 à 3,125 kg de produit/ha dans au moins 100 L d'eau par hectare.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

TABAC (jaune, Burley, noir) – SUPPRESSION DE LA MOISSURE BLEUE

Le Fongicide systémique ALIETTE® WDG ne peut servir que comme traitement foliaire avec de l'équipement terrestre pour supprimer la moisissure bleue. Faire un maximum de 3 ou 4 applications par année. **Ne pas appliquer plus de 10 kg de produit par année par hectare.** Maintenir une zone tampon de 15 mètres entre les zones à traiter et les milieux aquatiques.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 2,5 à 3,25 kg de produit/ha dans 450 à 560 L d'eau par hectare. S'assurer d'une couverture totale des plants. Appliquer à intervalles de 7 à 14 jours. Le Fongicide systémique ALIETTE® WDG doit être utilisé comme traitement préventif. Ne pas appliquer dans les 5 jours précédant la récolte.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA (GROUPE DE CULTURES 5-13*) et LÉGUMES-FEUILLES ET LÉGUMES-FLEURS (GROUPE DE CULTURES 4-13B) et CHOU-RAVE – SUPPRESSION DU MILDIOU (*Hyaloperonospora parasitica*)**

*Groupe de cultures 5-13 : brocoli, chou de Bruxelles, chou pommé, chou pé-tsaï, chou-fleur, cultivars, hybrides et variétés de ces denrées

Sous-groupe de cultures 4-13B : bourse-à-pasteur, brocoli chinois, chou à faucher, chou à grosses côtes, chou cavalier, chou frisé, chou pak-choï, feuilles de colza, cresson alénois, cresson de fontaine, cresson de terre, feuilles de moutarde, maca, mizuna, moutarde d'Abyssinie, feuilles de navet, feuilles de radis, rapini, roquette, roquette sauvage, cultivars, hybrides et variétés de ces denrées. Faire un maximum de 5 applications par saison de culture. Appliquer lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie et poursuivre à intervalles de 7 - 14 jours. Faire un traitement foliaire **avec de l'équipement terrestre seulement. Observer un délai d'attente avant la récolte de 7 jours. Ne pas réintégrer les zones traitées avant 12 heures.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer de 2,25 à 3,125 kg de produit/ha.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

CHICORÉE DE BRUXELLES – SUPPRESSION DE LA POURRITURE PHYTOPHTHORÉENNE (*Phytophthora sp.* et *P. cryptogea*)

Après la récolte :

Faire une application par pulvérisation directe 7 jours après la récolte des racines, tout juste avant le début de la période de forçage, à raison de 15 g/m² dans 4 litres d'eau. Pour utilisation sur les racines destinées à la production de la chicorée de Bruxelles (chicon) seulement. Observer un délai d'attente avant la récolte de 21 jours.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

SUPPRESSION DE LA POURRITURE PHYTOPHTHORÉENNE DE LA RACINE (*Phytophthora cinnamomi*) ET DE L'ANTHRACNOSE (*Colletotrichum gloeosporioides*), ET RÉPRESSION DU CHANCRE PHOMOPSIEN (*Phomopsis vaccinii*) DANS LES BLEUETS EN CORYMBE

Méthode d'application pour la pourriture phytophthoréenne de la racine SEULEMENT : Pour les traitements de printemps, faire le premier épandage lorsque les nouvelles pousses mesurent 7 cm et poursuivre à intervalles de 14 à 21 jours. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture.

Méthode d'application : Débuter les applications foliaires au printemps vers le stade du bouton rose et poursuivre à intervalles de 14 à 21 jours. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture.

DOSE D'APPLICATION : Appliquer à raison de 5,6 kg de produit/ha (4,5 kg a.i./ha)

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Restrictions :

Observer un délai d'attente avant la récolte d'une journée.

Ne pas dépasser 22,4 kg de produit/ha par année.

Ne pas faire plus de quatre applications par année.

Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture des bleuets en corymbe. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 300 à 1 000 L/ha.

Maintenir une zone tampon de 8 mètres entre les surfaces à traiter et les milieux aquatiques.

Ne pas retourner sur les lieux de l'application ni permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité de 24 heures.

LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA DE SERRE À REPIQUER (GROUPE DE CULTURES 5-13*) et LÉGUMES-FEUILLES DU GENRE BRASSICA DE SERRE À REPIQUER (SOUS-GROUPE DE CULTURES 4-13B) – SUPPRESSION DE LA FONTE DES SEMIS causée par *Pythium spp.***

*Groupe de cultures 5-13 : brocoli, chou de Bruxelles, chou pommé, chou pé-tsaï, chou-fleur, cultivars, hybrides et variétés de ces denrées

**Sous-groupe de cultures 4-13B : bourse-à-pasteur, brocoli chinois, chou à faucher, chou à grosses côtes, chou cavalier, chou frisé, chou pak-choï, feuilles de colza, cresson alénois, cresson de fontaine, cresson de terre, feuilles de moutarde, maca, mizuna, moutarde d'Abyssinie, feuilles de navet, feuilles de radis, rapini, roquette, roquette sauvage, cultivars, hybrides et variétés de ces denrées

Dose d'application : 20 à 30 g de produit/100 m² dans 20 L d'eau/100m²
Période d'application : Faire la première application durant le stade de la multiplication. Si le degré d'infestation le justifie, une seconde application peut être faite 7 jours avant le repiquage pour supprimer la fonte des semis tardive.

Méthode d'application : traitement par bassinage.

Restrictions :

Ne pas retourner sur les lieux de l'application ni permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité de 12 heures.

Délai d'attente avant la récolte : 7 jours

PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN SERRE, EN CONTENANTS ET EN PLEIN CHAMP DANS LES PÉPINIÈRES ET LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS AINSI QUE LES CONIFÈRES CULTIVÉS DANS LES PÉPINIÈRES ET LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Pour la répression de l'encre des chênes rouges causé par *Phytophthora ramorum* sur les plantes ornementales jugées susceptibles à cette maladie par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Pour une liste complète des espèces ornementales, se référer à la publication "Liste des genres réglementés à l'égard du *Phytophthora ramorum* (Encre des chênes rouges)", laquelle est mise à jour régulièrement.

www.inspection.gc.ca/français/plaveg/protect/dir/sodspf.shtml

Le Fongicide systémique ALIETTE® WDG pour plantes ornementales est homologué seulement pour application sur terre comme traitement foliaire.

Traitement foliaire :

Appliquer à raison de 5 kg de produit par hectare.

Appliquer dans un volume d'eau maximum de 1000 L/ha.

Appliquer seulement afin de mouiller la plante.

Ne pas appliquer au point de lessivage du produit.

Pour un maximum de 4 applications par année.

MOMENT D'APPLICATION : Appliquer lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie (taux d'humidité élevé du sol et temps frais), avant l'apparition de la maladie, et répéter le traitement 2 à 3 semaines plus tard, au besoin.

Traiter lorsqu'il y a suffisamment de feuilles pour absorber le produit pulvérisé, lorsque les feuilles sont en pleine croissance et au moins 30 jours avant la chute des feuilles pour les espèces à feuilles caduques.

Note: Certaines espèces n'ont pas fait l'objet de tests de phytotoxicité. Un petit groupe de chaque espèce devrait être évalué avant d'appliquer sur l'ensemble de la culture.

Bayer  et ALIETTE® sont des marques déposées de Bayer.

160324